Image not found or type unknown

Crédit à la consommation xxxxxx

Par **jackrose**, le **17/04/2011** à **19:22**

Bonjour,
Aprés avoir reçu et renvoyé une proposition de crédit,j'ai été contacté par xxxxxx pour valider ma demande de crédit.Tout était correct,je devais recevoir un contrat et le renvoyer.Ce qui fut fait.Ensuite appel services pour me dire que dossier refusé,cause suredettement,alors que déjà validé par téléphone.On me redemande des piéces justificatives,que j'ai déjà fournies,on me revoie un nouveau contrat complétement différent du premier.
Je ne souhaite pas en rester là.J'ai noté la chronologie de ce dossier,et je souhaite porter plainte contre xxxxxx pour non respect du contrat initial.
Où dois-je le faire?
Piéces à l'appui
Merci pour votre réponse

Par **question de droit**, le **17/04/2011** à **20:33**

Et bien d'abord, un crédit n'est pas un droit.

Tout établissement de crédits ou banque peut vous refuser de vous prêter de l'argent.

En l'espèce, j'imagine que les demandes de prêts par internet ne peuvent faire l'objet de vérifications instantanées auprès de la banque de france (surendettement et autre..)

Vous dites que le prêt vous a été refusé à cause d'un surendettement, c'est donc normal qu'on vous ait demandé d'autres documents et le prêt s'en est trouvé modifié.

L'accord de crédit est toujours soumis à l'appréciation de la banque, et vous en tant que consommateur, vous avez le droit de ne pas accepter le crédit qu'on vous propose mais vous ne pouvez obliger une banque à vous prétez de l'argent.

Qu'en pensent les autres?

Par **Domil**, le **17/04/2011** à **20:45**

L'accord par téléphone est un accord préalable qui est ensuite confirmé ou non, selon les papiers reçus.

Si vous êtes surendetté, l'organisme de crédit commettrait une FAUTE en vous accordant un crédit.
Votre plainte serait sans le moindre fondement

Par **youris**, le **18/04/2011** à **10:34**

bjr,
je pense que l'accord téléphonique a été donné avant que vous ayez informé (si vous l'avez fait spontanément)l'organisme prêteur de votre surendettement.
xxxxxx a eu raison de vous refuser le prêt dans de telles conditions.
cdt

Par **zygo**, le **19/09/2011** à **18:50**

J'ai soldé tous les comptes que j'avais avec l'organisme de crédit xxxxxx en 2009.
En 2011, ayant été laissé ouvert ce compte contre mon gré (la logique met à l'évidence que je n'utilise plus un compte dont j'ai demandé la fermeture 2 ans auparavant) une trentaine d'euros pour frais de gestion me sont réclamés avec tellement d'instance que cela s'apparente à du harcèlement.
Avec xxxxxx même quand vous avez liquidé vos comptes, vous risquez de payer les frais de gestion d'un compte fictif ad vitam eternam.

Par **Domil**, le **19/09/2011** à **20:09**

Avez-vous l'AR de la demande de fermeture de ce compte ?

Par **zygo**, le **20/09/2011** à **18:14**

et même la copie du chèque pour solde de tous comptes.

Par **Treszer**, le **12/06/2014** à **00:29**

xxxxx n'est pas une Banque mais uniquement une société qui prête de l'argent comme pourrait le faire un particulier. Si vous empruntez de l'argent à cette entreprise vous ne disposerez pas des même droits qu'avec une Banque. Cette société peut par exemple saisir vos biens, chose que ne peut pas faire une Banque. La force de cette société est de prêter de l'argent très facilement et à des taux d'intérêt très élevés. En résumé, attention ce sont des voleurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Visiteur**, le **13/06/2014** à **11:39**

Treszer attention ! traiter une société qui a pignon sur rue de voleurs n'est peut être pas ce qu'il y a de mieux à faire ! ... Je ne défends absolument pas ces sociétés mais il est évident que leur but est de gagner de l'argent ! un peu comme une banque ! il faut le savoir et en être conscient ! ils font du commerce d'argent ! Certaines pratiques sont certainement parfois douteuses; l'intimidation en fait partie; mais ils sont de plus en plus encadrés par des lois.

Par **domat**, le **13/06/2014** à **17:07**

surtout personne n'est obligée de leur emprunter de l'argent, sachant que pour ces sociétés 95% des prêts se passent sans aucun problème et rendent ainsi services à leurs emprunteurs

Par **lilidrive**, le **08/04/2015** à **19:06**

bonjour apres que la banque m'ait refuser un credit de 6000 euros pour payer des meuble pour meuber le logement et payer le mois de cotion et le loyer pour lappart que je vais avoir et m'acheter une voiture j'ai fait une demande de credit a xxxxxx mais d'apres les avis je ne c'est pas trop quoi faire si ma demande et accepter je n'est jamais fait de credit aupparavant et la jen ai vraiment besoin y'a t'il dess personne content de xxxxxx es ce vraiment une arnaque?

Par **plan cedric**, le **23/04/2018** à **13:35**

bonjour
voila j'ai un souci avec xxxxxx j'avait prix un crédy chez eu il y a quelque année j'ai terminer de finir de rembourser ce crédy en question et je leur et meme demander de résilliez mon contrat chez eu quelque jour apres je recoi un papier en dissant que a ce jour en date du 27 mars que mon contra et soldé et résilié et la a ce jour le 23 avril de ce mois je recoi un papier en me dissant que je leur dois des indemnité légale lol de 0.04 centime es que je peu me retourner contre eu en sachant que je leur dois plu rien et j'avait résilliez chez eu merci pour vos response et oui faite attemtion a xxxxxx il arnaque car en debut d'année j'avait éffectuer mon réglement part mandat cash et il mon dit que je leur avait pas payer manque de chance pour moi j'arrive plu a trouver le talon du payment de la poste mes c'est sur qu'il son était payer

Par **Visiteur**, le **23/04/2018** à **13:58**

Bonjour,
une arnaque de 4 centimes ? ... sont balèzes !!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **plan cedric**, le **23/04/2018** à **14:45**

je sais apres c'est pas la premiere fois qu'il m'invente des somme comme aussi avant de finir mon credy je payer et qu'il me diser que j'avait pas payer et que en gros j'avait vraiment payer mes c'est vrai que 4 centime c'est abuser donc quel recours je peu faire svp car je leur dois vraiment plu rien

Par **MasterL**, le **24/05/2018** à **12:57**

Au vu de la syntaxe de certains, je ne suis pas étonné que les organismes de crédit refusent les prêts : quelqu'un qui fait 63 fautes en 10 lignes n'est pas crédible, malheureusement, et ce serait étonnant qu'en écrivant ainsi on ait une réelle activité professionnelle

Par **Visiteur**, le **24/05/2018** à **13:43**

oui masterL certaines syntaxes font peur ! mais tout le monde n'a pas été forcément à l'école très longtemps !Et certaines personnes n'ont pas le français comme langue maternelle !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés